

DEPARTEMENT TECHNIQUE

La section Foot Animation se réunit tous les Mardis de 14h00 à 19h00
Tél. direct : 04.94.08.60.46

Réunion du Mardi 20 OCTOBRE 2020

P.V. n° 8

Président : M. Guy BOURICHA

Secrétaire : M. Gérard VAILLANT

Présents : Mme Ludivine REGNIER CTD DAP - Mmes Laurence BERNARDINI - Aline VERLAQUE –M. Loïc GUILLAUME – Albert PATALANO – Hubert GERBY

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations

- Traitement du courrier

INFORMATIONS

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS

Le Département Technique recherche des installations pour les manifestations suivantes :

● **Samedi 12 Décembre 2020 : U6 à U9 – PLATEAU DE NOËL**

Club ne possédant qu'un seul Terrain : Déroulement sur toute la journée - MATIN : U6 – U7 – APRES MIDI : U8 – U9

Club possédant deux Terrains : Déroulement sur la demi-journée - MATIN ou APRES MIDI (selon votre disponibilité) : U6 à U9

Cette journée entrant dans le cadre de la solidarité, les clubs faisant la demande devront se rapprocher auprès d'une association caritative à la recherche de dons (TELETHON, RESTO DU CŒUR....).

En conséquence l'identité de l'association devra être impérativement désignée et jointe à la demande.

Pour chaque site, un appel aux dons sera fait lors des convocations des clubs.

Les clubs qui souhaitent mettre leurs installations sportives à la disposition du District pour ces manifestations sont priés de se faire connaître au plus tôt.

Merci d'avance

CATEGORIES U13-U12

U13 / U12 – FESTIVAL FOOT PITCH 1^{er} TOUR – Samedi 17 Octobre 2020 Remerciements

Le Département Technique remercie vivement les clubs d'accueil CUERS PIERREFEU – DRAGUIGNAN – VIDAUBAN – SAINT MAXIMIN - FREJUS St RAPHAEL – LA LONDE – SOLLIES FARLEDE – RC LA BAIE – SAINT ZACHARIE - CARQUEIRANNE LA CRAU – BRIGNOLES – SAINT MANDRIER – INSTITUT M20 – OLLIOULES – MAR VIVO – LA VALETTE – LE CANNET DES MAURES – SAINTE MAXIME ainsi que leurs encadrements pour la mise à disposition de ses installations et les moyens apportés lors de la journée du 17 Octobre 2020.

(sous réserves de vérifications) Equipes qualifiées pour le 2^{ème} TOUR

HYERES FC – FC LA SEYNE – CARNOULES – SC DRAGUIGNAN – VIDAUBAN – LE MUY – ASPPT HYERES – LA CADIERE – ET FREJUS ST RAPHAËL – JS LE BEAUSSET – LA LONDE SO – AS SAINT CYR – SOLLIES FARLEDE – O TARADEAU – RC LA BAIE – SIX FOURS LE BRUSC – ASPPT TOULON – LES VALLONS – US CARQUEIRANNE LA CRAU – GARDIA CLUB – US LE PRADET – AS BRIGNOLES – SAINT MANDRIER – SC TOULON – INSTITUT M20 – COGOLIN – CALLAS CANTON – VAL D'ISSOLE – LE REVEST – AS MAR VIVO – UA LA VALETTE – TRANS – LE CANNET DES MAURES – SANARY – RACING FC TOULON – AS SAINTE MAXIME

CORRESPONDANCES

RAPPEL

- Les scores des rencontres sur les feuilles de matches doivent être portés en **chiffres** et en **lettres**.
- Tout courrier doit comporter le **Nom du Club**, la **Catégorie** le **Niveau**, la **Poule** et le Numéro de la rencontre concernée.
- Toute demande de **Modification de calendrier** ou **d'Horaire** doit être établie sur **l'Imprimé Officiel**.

LES DEMANDES NON CONFORMES NE SERONT PAS PRISES EN COMPTE

DECISIONS

N°1 – OLLIOULES US / HYERES FC Rencontre n° 55246 U12PRE EXCELLENCE Poule A du 10.10.20

Match non joué

Vu courriel d'OLLIOULES

Attendu que l'équipe d'OLLIOULES était absente au coup d'envoi

La Département Technique jugeant en première instance dit : **MATCH PERDU PAR FORFAIT à OLLIOULES**, avec amende de 16 € pour en porter bénéfice à HYERES FC sur le score de 3 à 0.

N°2 – VIDAUBAN FC / RIANUS US Rencontre n° 55067 U13 HONNEUR Poule B du 10.10.20

Match non joué

Vu la feuille de match

Attendu que l'équipe du RIANUS était absente au coup d'envoi

La Département Technique jugeant en première instance dit : **MATCH PERDU PAR FORFAIT à RIANUS 1**, avec amende de 16 € pour en porter bénéfice à HYERES FC 2 sur le score de 3 à 0.

N°3 – AV S MAR VIVO / EFC LA SEYNE Rencontre n° 55020 U13 HONNEURS Poule A du 10.10.20

Match non joué

Vu la feuille de match

Attendu que l'équipe d' EFC LA SEYNE était absente au coup d'envoi

La Département Technique jugeant en première instance dit : **MATCH PERDU PAR FORFAIT au FC LA SEYNE**, avec amende de 16 € pour en porter bénéfice à MAR VIVO sur le score de 3 à 0.

N°4 – RACING FC TOULON 1 / GARDIA CLUB 1 Rencontre n° 54930 U13 GABY ROBERT du 10.10.20

Match non joué

Attendu que l'équipe d' RACING FC TOULON était absente au coup d'envoi

La Département Technique jugeant en première instance dit : **MATCH PERDU PAR FORFAIT au RACING FC TOULON**, avec amende de 16 € pour en porter bénéfice à GARDIA CLUB sur le score de 3 à 0.

N°5 – FC POURRIERES / PAYS DE FAYENCE Rencontre n° 56329 U10 HONNEUR POULE A du 10.10.20

Match non joué

Vu la feuille de match

Attendu que l'équipe d' PAYS DE FAYENCE était absente au coup d'envoi

La Département Technique jugeant en première instance dit : **MATCH PERDU PAR FORFAIT à PAYS DE FAYENCE**, avec amende de 8 € pour en porter bénéfice à FC POURRIERES sur le score de 3 à 0.

N°6 – AS SIGNES / US CABASSE Rencontre n° 55879 U11 HONNEUR POULE C du 10.10.20

Match non joué

Vu la feuille de match

Attendu que l'équipe de CABASSE était absente au coup d'envoi

La Département Technique jugeant en première instance dit : **MATCH PERDU PAR FORFAIT à US CABASSE**, avec amende de 8 € pour en porter bénéfice à AS SIGNES sur le score de 3 à 0.

N°7 – EFC FREJUS ST RAPHAEL / FC PUGET / ARGENS Rencontre n°55785 U11 HONNEUR POULE A du 10.10.20

Match non joué

Vu la feuille de match

Attendu que l'équipe du PUGET était absente au coup d'envoi

La Département Technique jugeant en première instance dit : **MATCH PERDU PAR FORFAIT au FC PUGET**, avec amende de 8 € pour en porter bénéfice à EFC FREJUS ST RAPHAEL sur le score de 3 à 0.

CATEGORIES U13-U12

**Amendes financières (50€uros) pour absence
aux manifestations du Département Technique**

U13 / U12 – FESTIVAL FOOT PITCH - 1^{er} TOUR – Samedi 17 Octobre 2020

SITE 2 : DRAGUIGNAN

BELGENTIER : 50€

SITE 3 : VIDAUBAN

ROCBARON : 50€

JS MOURILLON : 50€

SITE 6 : LA LONDE

US LE LUC : 50€

SITE 7 : LA FARLEDE

PAYS DE FAYENCE : 50€

SITE 9 : SAINT ZACHARIE

T CLARET MONTETY : 50€

SITE 10 : LA CRAU

FLAYOSC : 50€

SITE 11 : BRIGNOLES

LE LAVANDOU : 50€

SITE 12 : SAINT MANDRIER

TOULON ELITE FUTSAL : 50€

SITE 13 : TOULON

ROQUEBRUNE : 50€

SITE 14 : OLLIOULES

BORMES LES MIMOSAS : 50€

SITE 17 : LE CANNET DES MAURES

BESSE SPORTS : 50€

SITE 18 : SAINTE MAXIME

BANDOL : 50€

RIANS : 50€

U13 - U12

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

RAPPEL : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE RENCONTRE NORMALE

ORIGINAL ET SCAN DE LA FEUILLE DE MATCH MANQUANTS

1^{ère} parution – Amende financière de 8 €
1^{ère} PHASE - Journée 1 du 10.10.20

U13

U13 Excellence

Poule C :

ST TROPEZ / LA VALETTE (23222610)

U13 PRE EXCELLENCE

Poule D :

FC U ST TROPEZ / FC LE MUY (54719.1)

U12

U12 PRE EXCELLENCE

Poule A :

ASPTT TOULON / PIVOTTE SERINETTE (55248.1)

Poule D :

FC U ST TROPEZ / TRANS (55382.1)

U11 - U10

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

RAPPEL : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE RENCONTRE NORMALE

ORIGINAL ET SCAN DE LA FEUILLE DE MATCH MANQUANTS

1^{ère} parution – Amende financière de 8 €
1^{ère} PHASE - Journée 1 du 10.10.20

U11

U11 HONNEUR

Poule A :

US ST TROPEZ / AC FLAYOSC (55788.1)

VIDAUBAN / GRIMAUD (55786.1)

Poule B :

LE PRADET / LA CADIERE (55831.1)

RAMATUELLE / CARQUEIRANNE CRAU (55832.1)

Poule C :

US PIGNANS / CAMPS LA SOURCE (55878.1)

U10

U10 PRE EXCELLENCE

Poule D :

SC TOURVES / ENT FREJUS ST RAPHAËL (57087.1)

Poule E :

FC LA SEYNE / SIX FOURS LE BRUSC (56284.1)

U10 HONNEUR

Poule A :

CAMPS LA SOURCE / ENT FREJUS ST RAPHAËL (56325.1)

AM CARCES / NANS LES PINS (56326.1)

US VAL D'ISOLE / SAINT ZACHARIE (56328.1)

DESIDERATA 2020-2021 U13 / U12 / U11 / U10

REGLEMENTS SPORTIFS du District du Var Article 53 : Heures de Matches officiels

RAPPEL : Si vous ne souhaitez pas jouer le samedi matin, vous devez faire un désidérata pour la saison à adresser au secrétariat du District.

HORAIRES : Matin - de 10 H à 12 H - APRES MIDI - de 14 H à 16 h 30

EQUIPES SOUHAITANT JOUER LE SAMEDI MATIN

EFC FREJUS ST RAPHAEL :

U13 Gaby Robert, Excellence et Pré Excellence

U12 Excellence, Pré Excellence et Honneur

U11 Excellence (2 équipes), Pré Excellence et Honneur

U10 Excellence (2 équipes), Pré Excellence et Honneur (2 équipes)

CANNET DES MAURES :

U13 Gaby Robert

FLAYOSC :

U11 Pré Excellence

ST MAXIMIN :

U11 Excellence

U10 Excellence et Pré Excellence

BANDOL :

U10 Excellence

CARQUEIRANNE LA CRAU :

U11 Honneur

COGOLIN :

U13 Gaby Robert et Pré Excellence

U11 Excellence

U10 Excellence

BRIGNOLES :

U12 Pré Excellence

LE REVEST :

U12 Pré Excellence A

U11 Pré Excellence

PIVOTTE SERINETTE :

U10 Pré Excellence

U11 HONNEUR

U13 Pré Excellence

SPORTING CLUB TOULON :

U12 DEUX EQUIPES

RC FC TOULON :
U13 GABY ROBERT

U.A LA VALETTE :
U10 Excellence
U10 Pré Excellence
U13 EXCELLENCE
U13 Pré Excellence

EQUIPE NE SOUHAITANT PAS JOUER LE SAMEDI MATIN

US VAL D'ISOLE :
U13 Excellence
U12 Excellence et Pré Excellence
U11 Excellence
U10 Honneur

ASPTT TOULON HOSPITALIERS :
U13 Gaby Robert et Pré Excellence
U12 Pré Excellence

SC NANS :
U13 Honneur
U11 Pré Excellence
U10 Honneur

SC DRAGUIGNAN :
U13 Gaby Robert et Excellence
U12 Excellence et Pré Excellence
U10 Excellence et Pré Excellence

ST MAXIMIN :
U13 Pré Excellence
U12 Excellence et Pré Excellence
LES VALLONS :
U13 Pré Excellence
U11
U10 Pré Excellence

BANDOL :
U13 Pré Excellence
U12 Excellence et Pré Excellence
U11 Excellence
U10 Pré Excellence

RIANS :
U13 Honneur
U11 Honneur

CARQUEIRANNE LA CRAU :
U11 Excellence et Pré Excellence
U10 Excellence

COGOLIN
U12 Excellence

BRIGNOLES :
U12 Excellence
U11 Excellence
U10 (2 équipes)

LA VALETTE
U12 Excellence
U11 Excellence

AS LE LAS :

U10 Excellence

LE REVEST :

U13 Pré Excellence B

U12 Pré Excellence B

U10 Pré Excellence

SOLLIES FARLEDE

U12 Pré Excellence

CUERS PIERREFEU

U13 Pré Excellence

LA LONDE

U10 et U11

LE PUGET / ARGENS

U13 Excellence

U12 Pré excellence

PIVOTTE SERINETTE :

U10 Honneur

U11 Pre excellence

U12 Excellence

VIDAUBAN :

U10 -U11 -U12 -U13

RC FC TOULON :

U10 EXCELLENCE

U11 EXCELLENCE

U12 PRE EXCELLENCE

CALLAS :

U13 PRE EXCELLENCE Poule 10

*Prochaine réunion
Le Mardi 27 Octobre 2020*

Le Président : Guy BOURICHA
Le Secrétaire : Gérard VAILLANT